



Mont-Joli, le 6 juin, 2013

Madame Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin,  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Québec) G1R 6A6

**Sujet: Réponse au BAPE – dossier IDLM**

---

Madame,

*Vous voulez savoir si le ministère de Pêches et Océans a recensé des cas de contamination de zones coquillères aux Îles-de-la-Madeleine causés par la contamination des eaux souterraines ayant fait résurgence sur le rivage et ayant nécessité une fermeture pour le prélèvement de mollusques dans ces zones. Vous précisez que les cas de contamination qui vous intéressent doivent être causés par le suintement d'une nappe phréatique ou le débit d'un cours d'eau naturel et non pas liés à des rejets d'eaux usées sanitaires, d'origine domestique ou industrielle, ou de déversements accidentels de surface.*

Le ministère de Pêches et Océans (MPO) agit en partenariat avec Environnement Canada (EC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) afin de gérer la cueillette de mollusques au pays. En bref, le MPO procède à l'ouverture et à la fermeture de secteurs coquilliers en considérant notamment les recommandations faites par EC sur la qualité bactériologique des eaux côtières dans les secteurs et par l'ACIA sur les teneurs en biotoxines dans les mollusques des secteurs coquilliers.

De nombreux secteurs coquilliers sont évalués afin d'autoriser, le cas échéant, la cueillette des mollusques. Aux Îles-de-la-Madeleine (IDLM), 53 secteurs ont été identifiés dans le cadre du PCCSM. La majorité des secteurs, soit 49, fait l'objet d'un suivi régulier de la contamination qui peut mener à une fermeture temporaire. Quatre secteurs sont cependant fermés en permanence aux IDLM. Le PCCSM ne fait pas de suivi systématique dans ces secteurs. Cependant, il existe une procédure de réévaluation des secteurs fermés en permanence mais la fréquence est faible, de l'ordre que 3 à 5 ans.

Les fermetures temporaires de secteurs coquilliers sont causées par des dépassements de normes de qualité bactériologique de l'eau côtière du secteur ou en biotoxines mesurées dans les mollusques. EC est en charge du suivi de la qualité de l'eau et l'ACIA du suivi des biotoxines. Il faut noter que certains secteurs sont fermés en raison de l'arrêt d'un suivi, notamment dans le cas des biotoxines.

Les fermetures permanentes de secteurs coquilliers peuvent découler de diverses causes. Dans un contexte de conservation, l'insuffisance de ressources constitue une des raisons de la fermeture permanente de secteurs coquilliers. Les secteurs coquilliers situés à proximité des quais (150 m) sont systématiquement fermés en permanence partout au Canada. Dans d'autres cas, une source connue ou suspectée et récurrente de contamination conduit à la fermeture permanente de secteurs coquilliers. Cette contamination peut être d'ordre bactériologique (par exemple, puisards, unité de traitement des eaux usées, ruissellement issu d'activités agricoles) ou d'ordre chimique (par exemple, proximité de secteurs industriels). Les secteurs coquilliers fermés en permanence en raison de contamination chimique sont soit contaminés par une source connue de polluants chimiques ou bien suspectés contenir des polluants chimiques qui rendent les mollusques insalubres à la consommation. Au Québec, très peu de secteurs coquilliers sont fermés en raison d'une contamination chimique et aucun cas n'est documenté aux IDLM.

Le PCCSM ne procède pas à des investigations visant à déterminer la ou les sources de contamination. Par conséquent, il n'est pas possible de recenser si des secteurs coquilliers sont fermés en raison du suintement d'une nappe phréatique ou d'un cours d'eau naturel. Il est cependant peu probable, mais pas impossible, qu'une contamination menant à la fermeture de secteurs coquilliers puisse provenir du suintement d'une nappe phréatique ou d'un cours d'eau naturel dont la cause n'est pas liée à une activité spécifique telle que le rejet d'eaux usées sanitaires, d'origine domestique ou industrielle, ou le déversement accidentel de surface sur le bassin versant. Par ailleurs, il est possible que le suintement d'une nappe phréatique ou d'un cours d'eau naturel entraîne une contamination (d'ordre chimique) qui ne soit pas connue et qui, si elle l'était, mènerait à la fermeture d'un secteur coquillier.

En somme, une contamination due au suintement d'une nappe phréatique ou d'un cours d'eau naturel ne constitue pas une cause documentée qui entraîne la fermeture de secteurs coquilliers, en particulier aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre du PCCSM où le MPO participe.

Veillez accepter, madame, mes salutations distinguées.



Dr Michel Lebeuf  
Chercheur scientifique  
Pêches et Océans Canada